

***POUR REPUBLIQUE FRANCAISE***

---

***DEPARTEMENT DE LA MARNE***

---

***ARRONDISSEMENT DE REIMS***

---

***CANTON DE MOURMELON VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE***

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREPAIL**  
**SEANCE DU 06 NOVEMBRE**

**Point de situation**

Arnaud BEAUFORT demande des précisions au sujet des horaires d'ouverture de la bibliothèque, Pascale REDON lui répond qu'ils sont indiqués sur le site internet.

Ghislain OLIVIER informe le conseil de sa présence au premier conseil d'école de l'année et annonce au conseil encore une baisse des effectifs.

Il informe également le conseil au sujet de la cochonnaille de début octobre qui s'est très bien passée.

Pascale REDON demande s'il est possible de mettre à jour le panneau pizza au niveau de l'aire de camping . Le Maire lui répond que le nécessaire va être fait. Elle informe le conseil qu'elle a commencé à regarder pour changer certains pots de fleurs de la commune, elle doit faire des demandes de devis.

Alain GUILLAUME informe le conseil de l'arrachage des pieds de vignes morts au sein de la parcelles communales. Il mentionne au conseil la tenue d'une réunion de l'ASA soit le 20 novembre avec report le 27 si le quorum n'est pas atteint.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour et fait tourner le point budget.

Monsieur le Maire informe le conseil de la bonne tenue des travaux rue Saint Martin qui avancent bien.

Les travaux de la step avancent également bien , sa mise en fonction est prévue pour fin janvier début février 2026.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la commission communale des impôts direct .

Monsieur le Maire informe le conseil que la demande de subvention concernant les travaux de réhabilitation du bâtiment contenant l'ancienne mairie- école a été transmise au service compétent du Grand Reims.

Les demandes de subventions après de la région Grand Est et la DETR seront faites avant la date butoir du 31 décembre 2025.

Monsieur le Mare informe le conseil qu'au repas des anciens du 07 décembre prochain il y aura 63 personnes dont 18 payants.

Madame Pascale REDON informe le conseil que l'ensemble des bénévoles sont prêts pour l'animation prévue à la bibliothèque le samedi 08 novembre.

Monsieur le Maire informe le conseil que tout sera prêt pour la cérémonie du 11 novembre.

En ce qui concerne la pose des décos de Noël , elles seront installées le mardi 25 novembre et retirées le mardi 27 janvier.

Les vœux de la commune auront lieu quant à eux le samedi 10 janvier 2025 à 11h00 au foyer rural.

Monsieur le Maire passe aux délibérations, elles sont au nombre de 2 et concernent les sujets suivants :

Délibération 2025-24 Lutte contre les déchets abandonnés signature d'un avenant à la convention de groupement avec la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Délibération 2025-25 Décision modificative , réapprovisionnement de la section d'investissement chapitre 16 article 1641.

Ces 2 délibérations sont entérinées par l'ensemble des membres du conseil présents ou représentés.

## ANNEXE LES DELIBERATIONS

**DELIBERATION 2025-24: LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES  
DIFFUS ACCOMPAGNEMENT FINANCIER D'UN ÉCO-ORGANISME AUPRÈS  
DES COMMUNES ET  
GROUPEMENTS DE COMMUNES  
SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT  
AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'Adelphe, éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique jusqu'au 31 décembre 2029,

Considérant que l'éco-organisme Adelphe, en charge de la responsabilité élargie des producteurs sur les emballages, a signé, après entente avec l'éco-organisme Citeo, le 8 février

2024 une convention de soutien avec le Grand Reims, désigné responsable d'un groupement composé de la communauté urbaine du Grand Reims et des communes volontaires, permettant une prise en charge des coûts liés au nettoiement et à la réduction de ces déchets abandonnés sur l'espace public, sous la forme de soutiens financiers, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, reconductible pour une durée de trois ans,

Vu la convention de groupement, pour la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'eco-organisme en matière de lutte contre les déchets abandonnés, signé par la commune de Trépail avec le Grand Reims le 11 juillet 2024 associée à la convention de soutien avec l'éco-organisme,

Considérant que l'éco-organisme Adelphe a proposé au Grand Reims un avenant valant substitution de la convention de soutien signée le 8 février 2024, modifiant la durée de la convention en décalant le terme de la période ferme au 31 décembre 2027, et en permettant sa reconduction pour une nouvelle période allant jusqu'au 31 décembre 2029 maximum,

Considérant que l'évolution du terme maximum de cette convention de soutien (31 décembre 2028 à 31 décembre 2029) permet au groupement de pouvoir bénéficier d'une année supplémentaire de soutiens financiers de l'éco-organisme,

Considérant que cette nouvelle durée de convention de soutien impacte la durée mentionnée à l'article 7 de la convention de groupement signée entre la commune et le Grand Reims,

Vu le projet d'avenant à la convention de groupement, relatif au soutien pour la « Lutte contre les déchets abandonnés diffus »

*Vu l'exposé précédent Monsieur le Maire*

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

D'approuver l'avenant à la convention type de groupement associé à la convention de soutien d'autoriser *Monsieur le Maire* à signer ledit avenant.

**DELIBERATION N°2025-25 : Réapprovisionnement section investissement**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que la section d'investissement a besoin d'un réapprovisionnement, de ce fait il s'avère nécessaire de prendre une décision modificative au budget.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents**

**DECIDE**

**DE MODIFIER** le budget comme suit :

**SECTION INVESTISSEMENT**

Chapitre 021 :	+300 €
Opération : OPFI	

**Chapitre 16– Article 1631** + 300 €

**SECTION FONCTIONNEMENT**

**Chapitre 023 :** + 300 €

**Chapitre 011 - Article 615221** - 300 €

Tour de Table

Alain GUILLAUME demande la date de distribution des ballotins de chocolats.

Monsieur le Maire lui répond que les personnes en charge de la distribution des chocolats se réuniront le 11 décembre à 11h00.

Brice BEAUFORT : RAS

Hubert CARRE : RAS

Pascale REDON : RAS

Guillaume ELIE demande où en est le projet de vidéo protection prévu sur la commune, Monsieur Le Maire lui répond que c'est prévu pour courant 2026.

Ghislain OLIVIER : RAS

Cyril BEAUFORT demande s'il est possible de mettre à jour le site internet de la commune ? Monsieur le Maire lui répond que le nécessaire va être fait rapidement.

ARNAUD BEAUFORT informe le conseil de la rue de la réunion forêt d'exception.

FIN DE LA SEANCE 20H45.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 11 décembre prochain.